



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Santé psychologique

Question écrite n° 16388

Texte de la question

M. Jean-Marc Tellier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la dimension psychologique dans la loi de financement de la sécurité sociale. Lors de la pandémie de la covid-19, l'ensemble de la population a pris conscience de l'importance de la santé psychologique. Dans son rapport sur la santé mentale : « Transformer la santé mentale pour tous de 2022 », l'Organisation mondiale de la santé (OMS) donne un taux d'affections qui étaient déjà courantes, telles que la dépression et l'anxiété, en augmentation de 25 % dans la première année de la pandémie. En ce sens, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait demandé à l'ensemble des États de mettre en place un plan d'action efficace « en proposant des services de santé mentale à assise communautaire permettant d'assurer une couverture universelle en santé mentale ». Pour atteindre cet objectif, les psychologues sont en première ligne pour contribuer aux soins psychiques. Ces professionnels de la santé mentale sont très sollicités par la population et ne peuvent pas répondre à cette demande. Ce manque crée des listes d'attente interminables aussi bien dans les établissements sociaux et médico-sociaux que dans les cabinets. En outre, les résultats de la mise en place du dispositif MonParcoursPsy ont été reconnus comme insatisfaisant par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale et par la profession. Pour finir, les établissements hospitaliers, face à cette demande croissante, ne prennent en charge que les cas avec les pathologies les plus lourdes. Un manque se fait ressentir et la situation s'aggrave. Ainsi, les psychologues réclament la prise en compte de la dimension psychologique dans tous les secteurs de la société. Il lui demande quel plan d'action est élaboré pour répondre à cette demande.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Tellier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16388

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 2043

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)